

La SEPNE défend d'abord l'environnement.

La presse régionale a fait état en juillet d'avis de la SEPNE plutôt douteux, laissant croire qu'elle était du côté des promoteurs et non de celui des défenseurs de l'environnement. M. Le Ven, maire de Plouguerneau profite des propos d'une plaquette pédagogique pour lui faire dire que sur sa commune, il n'y a plus de dunes et en profite pour encourager les constructeurs sur ce milieu, malgré la loi littoral. A Landuvez, Maître Bois fait état dans sa plaidoirie contre le recours en annulation du permis de construire du restaurant de St-Samson, de supposées conclusions d'une étude en cours. La presse en conclut qu'il y a consensus sur le projet.

La section Nord-Finistère forte de 400 adhérents, de militants de plus en plus actifs, de scientifiques qui entendent que l'on respecte leur objectivité, défend en premier lieu la nature (vue globalement, y compris l'homme) lutte et donne des avis dans ce domaine uniquement. La suppression des emplois et la grande braderie des sites bretons ne sont pas de son fait.

de nombreux élus s'étonnent qu'elle choisit ses cibles: pourquoi le littoral? Pourquoi pas les porcheries? Pourquoi les zones humides? Pourquoi tel maire et pas tel autre?

Notre société se sensibilise aux problèmes de l'environnement. Tous les jours, nous recevons de nombreux appels. Peu s'attellent aux dossiers, aussi les choix se font selon la disponibilité des adhérents, l'importance des problèmes, leur exemplarité.

PROBANT LABOUR

Maison des dunes

Le conservatoire du littoral souhaite laisser la gestion de la maison des dunes DE Keremma à la SEPNE.

Une personne à mi-temps (associé au nouveau poste d'animateur-nature de la CUB) sera embauchée.

Reste à la section à définir sa tâche et l'utilisation de la maison.

Naissances

Le groupe de Pouldalmézeau a la joie de vous faire part de l'arrivée de 8000F offert par la DRAE pour leur projet de film sur la dune.

Sommaire:

- Assemblée générale; ordre du jour;
- Le point sur les dossiers;
- Un contrat de vallée pour l'Aber Benoit?;
- Les sorties du Trimestre;

Un contrat de Vallée pour l'Aber Benoit?

Le constat est net l'Aber Benoit est pollué, les déchets agricoles, domestiques et industriels y ont une place de choix, les épurations classiques existent ou se mettent en place. Mais, elles fonctionnent parfois mal et ne s'attaquent qu'aux déchets organiques.

les conséquences sont nombreuses et évidentes: eau de mauvaise qualité, mortalité importante en conchyliculture, prolifération des algues vertes, mauvaise image de la région.

Pourtant, cet état n'est pas irréversible.

C'est en partant de ce postulat que JY Piriou de l'association "Consommation Environnement Plabennec" a lancé l'idée d'un contrat de vallée, trois grands axes de travail:

- Gestion de l'eau (épuration, prévention)
- gestion de la faune et de la flore
- Développement du patrimoine, des loisirs et du tourisme.

Un tel projet ne peut que plaire à la

SEPNB qui est prête à collaborer. D'autant qu'un tel projet vient d'aboutir pour la vallée du Scorff.

Pourtant, rien n'est fait d'avance. Des réunions de sensibilisation ont déjà eu lieu avec de nombreuses associations, des élus, des agriculteurs, des conchyliculteurs...

Celle du 20/06/1991 fut très suivie mais très houleuse. Les agriculteurs étaient très réticents ayant peur d'être encore considérés comme des pollueurs, d'autant plus que "Eaux et Rivières", par l'intermédiaire de R. Léostan a attaqué plusieurs en procès. Les élus présents étaient eux, sceptiques estiment que l'Agence de Développement du Pays des Abers étaient là pour ça.

La réunion du 05/09/1991 confirmait cette impression: aucun représentant de la Préfecture, aucun élu (sauf le maire de Plouvien), aucun industriel. Pourtant, la mise en route du projet se poursuit.

Ivan Théry

RAPPEL DE COTISATION: Au 1er Septembre, seule, la moitié de ses adhérents avait payé sa cotisation. Alors, que diable!, à vos carnets de chèques! La vie de la section en dépend puisqu'elle en perçoit une partie.

Et n'hésitez pas à trouver d'autres adhérents, nous n'en serons que plus fort!!

La SEPNB et la Justice

LANDUNNEZ: Le tribunal administratif a donné raison à l'association de défense du site de Saint-Samson.

ILIZAC: La SEPNB a décidé de porter plainte contre la municipalité au sujet du comblement d'une zone humide (cf. n°1 de Al Louarn). Ainsi, la décision de justice fera juris-prudence quant aux micro-comblements.

Une dizaine d'autres affaires ont également été portées devant les tribunaux (à suivre.)

caravanes mal garées
lombreuses amendes

O.F du 14.09

Six affaires de stationnement illégal de caravane, hier, en audience correctionnelle. Les plaintes avaient été déposées par la SEPNB (société d'étude et de protection de la nature en Bretagne). Chaque fois, les propriétaires ont été condamnés à l'enlèvement de leur caravane. Accompagné de deux cas d'une amende de 50 F.

La réglementation est stricte en domaine. « Trois cas de figures

peuvent se présenter, précise le substitut Hardenberg. Sur certaines communes, les caravanes ne peuvent séjourner plus de trois mois. Ou bien, leur plan d'occupation des sols empêche leur installation. Enfin, le stationnement est aussi interdit sur les sites classés. » Propriétaire ou locataire d'un terrain, il est donc préférable de se renseigner sur les servitudes du lieu avant d'y installer sa caravane.

CANADA: La zone est momentanément sauvée de tout risque de disparition. Nous avons trouvé en la personne du maire de Gouesnou, un interlocuteur conscient de son importance. Le projet a donc été repoussé par le conseil municipal en Juillet. Cependant, il sera intéressant de réfléchir au devenir de cette zone.

BERTHEAUME: Le projet de port de plaisance a été abandonné en Juin sous la pression de l'association de défense du site, de la SEPNB et de la campagne médiatique anti-béton du début de l'été.

Cependant, le flou persiste quant à l'aménagement immédiat du port. A suivre de très près.

Projet informatique: L'association "Eaux et Rivières" a mis au point un logiciel de "bases de données juridiques". La section souhaiterait l'acquérir (prix 5000F). Afin d'en tirer le meilleur parti, il est souhaitable que plusieurs personnes puissent l'utiliser. La section organisera un stage les 12 et 13 Janvier chez R. Léost pour se familiariser avec le logiciel.

Toutes les personnes intéressées doivent contacter P. Lamour 48.1455

Etude des zones humides du Nord-finistère.

Lors du dernier numéro de "Al Louam", vous avez pu remarquer que nous demandions votre participation pour une vaste enquête sur les zones humides que nous comptons mener cette année. En effet, si trois ans de sécheresse ont permis à tout un chacun de prendre conscience de la rareté de l'eau, la disparition des zones humides est encore à l'ordre du jour. Il nous a paru important de faire le point sur l'état de celles-ci dans le nord du département d'autant plus qu'une telle étude a déjà été menée en 1977, ce qui nous donnera des éléments de comparaison intéressants. Et un outil de travail indéniable, même s'il ne sera pas d'une rigueur scientifique à toute épreuve.

Bien évidemment, il est impossible de mener cette enquête à bien à deux personnes. Nous faisons appel à tous les adhérents afin qu'ils nous dressent un état des lieux de leur commune. En s'aidant du questionnaire déjà paru.

Dans le même temps, nous allons effectuer le même genre de démarche auprès des écoles que nous pourrions contacter. Car un tel travail a un but éducatif et pédagogique évident : sensibilisation aux problèmes de l'eau, découverte de sa commune, lecture de cadastres...

Alors, en vous baladant autour de chez vous, prenez des notes!!!

Ivan Théry - J.P. Le Gall

Assemblée Générale de la section

Le vendredi 11 octobre

**A 18h, au siège social, rue Anatole France à
Brest.**

Ordre du jour:

- Bilan des activités de l'an écoulé.
- Etat des finances de la section.
- Rapport d'orientation.
- Questions diverses: la maison des dunes de Keremma, embauche d'un objecteur pour la section et pour quoi faire? ...

Et bien sûr, le pot de rentrée!